



Communiqué de presse - Site de Pointe d'Armor en baie de Lannion : une nouvelle étape dans la concertation

07 octobre 2015 - 10h50



Suite à la signature du décret accordant le titre minier à la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN) le 14 septembre dernier, le Ministre de l'économie a présidé le 6 octobre, une quatrième réunion sur le projet dit de Pointe d'Armor en baie de Lannion.

Cette réunion avait pour objectif d'une part, d'échanger sur les différents cahiers des charges à suivre tout au long de l'exploitation aux niveaux socio économique et environnemental et d'autre part, de présenter les trois arrêtés préfectoraux : ouverture de travaux, occupation du domaine maritime et composition du Comité de suivi, d'information et de concertation.

Pour rappel, cette instruction s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'environnement et de l'arrêt imposé des extractions de maërl. Après 5 ans d'instruction, le Ministre de l'économie a signé le décret accordant à la CAN la concession de Pointe d'Armor. Les arrêtés préfectoraux permettant son application doivent être signés dans les deux mois.

Une procédure longue et exigeante

Dans ce dossier, Emmanuel Macron a souligné que la procédure a été parfaitement respectée par la Compagnie Armoricaine de Navigation .

Il convient de rappeler que pour tenir compte des nouveaux critères d'acceptation sociétale d'un dossier de ce type, la CAN a accepté toutes les conditions d'exploitation imposées : réduction de la durée de la concession, du périmètre, du volume et de la période d'exploitation.

La concertation exemplaire et inédite a permis de prendre en compte les attentes des différentes parties prenantes et la CAN s'est engagée à produire des études complémentaires, dépassant les exigences réglementaires. Elle étudie notamment la faisabilité d'une extraction plus au large.

Un Comité de suivi composé de l'ensemble des acteurs, devrait se réunir au premier trimestre 2016. Cette réunion est un préalable au démarrage des travaux.